

**Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Ville de Métis-sur-Mer**

**PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement de la séance du 4 octobre 2021, du conseil de la ville de Métis-sur-Mer, tenue le 7 octobre 2021, à la salle du conseil, située au 138 rue Principale, à 19h00, sous la présidence de la mairesse madame Carolle-Anne Dubé.**

Sont également présents les conseillères et le conseiller suivants;

Mme. Martine Bouchard  
Mme. Rita Turriff  
M. Raynald Banville

Sont absents les conseillers suivants;

M. Simon Brochu  
M. Christopher Astle

M. Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Octroi d'un contrat pour le resurfaçage des rues Beach et Principale**
- 3- Télécommunications de l'Est – Requête quant à l'installation d'une antenne dans le secteur de Métis-sur-Mer**
- 4- Utilisation du feu vert clignotant par les pompiers du service de protection contre les incendies**
- 5- Appropriation du surplus libre**
- 6- Offre de service de la firme Tetra Tech**
- 7- Rémunération des travailleurs électoraux**
- 8- Affaires nouvelles**
- 9- Période questions**
- 10- Fermeture de la séance**

#### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse madame Carolle-Anne Dubé constatant qu'il y a quorum, procède à l'ouverture de la séance.

#### **2- OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE RESURFAÇAGE DES RUES BEACH ET PRINCIPALE RÉSOLUTION NO. 21-10-150**

**Considérant que** la ville de Métis-sur-Mer a procédé à un appel d'offres public pour resurfaçage des rues Beach et Principale;

**Considérant que** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 octobre 2021 et que le résultat est le suivant;

➤ Eurovia	208 983.26 \$
➤ Pavages Laurentiens	207 581.04 \$

**Considérant que** le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Pavages Laurentiens a été jugé conforme;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame Rita Turriff et unanimement résolu d’octroyer le contrat pour le resurfaçage des rues Beach et Principale, au montant de 207 581.04 \$ taxes incluses, aux conditions établies dans le devis d’appel d’offres, intitulé « 98048-21-22 - Resurfaçage 2021 – Rue Beach et Rue Principale », daté du 20 septembre 2021, préparé par Natan Hazel, ing. Jr., et vérifié par Mathieu Savard Ing., ainsi que le plan no. A1-9048-21-22-V001, intitulé « Resurfaçage rue Beach et rue Principale ».

### **3- TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L’EST – REQUÊTE QUANT À L’INSTALLATION D’UNE ANTENNE DANS LE SECTEUR DE MÉTIS-SUR-MER RÉSOLUTION NO. 21-10-151**

**Considérant que** les Télécommunications de l’Est a transmis une demande pour l’installation d’une antenne de télécommunication d’une hauteur de 80 mètres au 454 route 132, lot no. 5 933 950, dans la ville de Métis-sur-Mer;

**Considérant que** les Télécommunications de l’Est ont procédé à une consultation publique sur ce projet;

**Considérant que** le projet vise à améliorer une couverture adéquate sur le Territoire de Métis-sur-Mer;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame Martine Bouchard et unanimement Résolu que le conseil de la ville de Métis-sur-Mer approuve le projet de la Compagnie « les Télécommunications de l’Est » pour l’installation dans le secteur De Métis-sur-Mer.

### **4- UTILISATION DU FEU VERT CLIGNOTANT PAR LES POMPIERS DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES RÉSOLUTION NO. 21-10-152**

**Il est proposé par** monsieur Raynald Banville et unanimement résolu que le conseil municipal de la ville de Métis-sur-Mer autorise l’utilisation du feu vert clignotant, par les pompiers de son service. L’utilisation du feu vert clignotant doit se faire conformément aux critères d’admissibilité établis par la Société d’assurance automobile du Québec. Les frais encourus pour la mise en place de ce système sont à la charge de la ville de Métis-sur-Mer.

### **5- APPROPRIATION DU SURPLUS LIBRE RÉSOLUTION NO. 21-10-153**

**Il est proposé par** madame Martine Bouchard et unanimement résolu qu’une somme de 13 500.24 \$ soit appropriée à même le surplus non affecté de la ville de Métis-sur-Mer, en paiement des factures suivantes;

➤ Tetra tech, facture no. 60719207	4 734.94 \$
➤ Huot, facture no. 5495560	2 089.84 \$
➤ Brandt, facture no. 6701160	6 675.46 \$

**6- OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME TETRATECH  
RÉSOLUTION NO. 21-10-154**

**Il est proposé par** madame Rita Turriff et unanimement résolu, d'accepter l'offre de services professionnels en ingénierie de la firme Tetra Tech, pour effectuer le Bilan de santé de la caserne incendie de la ville de Métis-sur-Mer, tel que décrit dans un document daté du 6 octobre 2021, signé par messieurs Michaël Rioux et Mathieu Ouellet, ingénieurs. Pour effectuer ce mandat, des honoraires de 6 185.\$ avant taxes sont prévus. Cette dépense sera payée avec le surplus non affecté de la ville de Métis-sur-Mer.

**7- RÉMUNÉRATION DES TRAVAILLEURS ÉLECTORAUX  
RÉSOLUTION NO. 21-10-155**

**Il est proposé par** monsieur Raynald Banville et unanimement résolu que la rémunération des travailleurs électoraux lors des élections municipales du 7 novembre 2021 soit de 28.13 \$ de l'heure, Le président d'élection et la secrétaire d'élection seront rémunérés selon le règlement en vigueur.

**8- AFFAIRES NOUVELLES**

**9- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

**10- FERMETURE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION NO. 21-10-156**

**Il est proposé par** Martine Bouchard et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

---

Carolle-Anne Dubé, mairesse

---

Jean Robidoux  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
par intérim

Je, Carolle-Anne Dubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ;a la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la loi sur les Cités et Villes.

---

Carolle-Anne Dubé, mairesse

